

Un jeune député⁽¹⁾ du Loiret vient de reprendre une vieille lune. Il a déclaré qu'il faudrait retirer les allocations familiales aux parents qui agressent des enseignants. Cela fait bien longtemps que cette idée de retirer les allocations familiales aux parents dans certaines circonstances a été évoquée. Je ferai simplement observer à mon collègue parlementaire de l'opposition qu'elle n'a été mise en œuvre, ni par Nicolas Sarkozy. Pourquoi ? Pour une raison simple. C'est qu'une telle mesure – à laquelle toutes les associations familiales sont opposées – n'aurait pour effet que de sanctionner les enfants et les adolescents à qui l'on ne peut pas imputer les débordements de leurs parents. La bonne réponse est tout autre. Lorsqu'un parent – ou d'ailleurs quiconque – agresse physiquement un enseignant, la réponse doit être pénale. L'intéressé doit être déféré devant la justice afin que celle-ci sanctionne cet acte inadmissible avec toute la sévérité qu'il mérite.

Jean-Pierre Sueur

(1) Un jeune député n'est pas forcément un député jeune. La place de l'adjectif – une fois encore – est cruciale.

.